

12.—Dettes garanties de l'État au 31 mars 1962

SOURCE: *Comptes publics du Canada*

Détail	Montant garanti autorisé	Montant détenu par le public au 31 mars 1962 ¹
	\$	\$
Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts		
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1963.....	250,000,000	250,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1964.....	199,862,000	198,862,000
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966.....	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1967.....	75,000,000	72,750,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1968.....	60,000,000	56,400,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1971.....	138,000	138,000
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975.....	6,000,000	6,000,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1977.....	90,000,000	85,950,000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1985.....	100,000,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1987.....	175,000,000	171,500,000
	1,651,000,000	1,636,100,000
Obligations ferroviaires garanties, Intérêts seulement		
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 5%, £4,270,375/0/0.....	20,782,492	14,790
Autres garanties		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non mentionné	696,007,777
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons.....	25,000,000	11,300,000 ²
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	6,000,000,000	3,640,000,000 ²
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	500,000,000	291,700,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	Indéterminé	43,450,757
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	Indéterminé	129,045
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies.....	113,632,696	32,789
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	Indéterminé	127,790
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.....	30,000,000	2,558,227
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	180,000,000	113,555,146
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.....	Non mentionné	8,672,245
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé sous le régime de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.....	Non mentionné	10,572
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies.....	Indéterminé	3,127
		4,807,547,475

¹ Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; lorsqu'il y a lieu, les actions et obligations payables seulement en sterling ou en dollars américains sont converties d'après la base suivante: £1=\$2.80 et \$1 £.-U.=\$1 canadien. En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$15,333,000 en 1961. A ce montant correspondait une réserve de \$3,726,563. ² Au 31 décembre 1961.
³ D'après les déclarations (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation) des prêteurs autorisés à l'égard de leur exercice financier terminé entre le 31 octobre et le 31 décembre 1961.

Un bref commentaire sur la dette nationale fédérale entre 1914 et 1953 est donné à la p. 1114 de l'*Annuaire* de 1954. Le tableau qui suit résume la situation de la dette (intérêts et chiffre de la dette) en 1954-1963. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Financial Statistics of the Government of Canada* (n° de catalogue 68-211).